Boucherville

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 19 octobre 2026, à 20 h 00 à l'hôtel de ville de Boucherville, situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire

M^me^ Isabelle Bleau, conseillère
M. Alexandre Ouellet, conseiller
M^me^ Josée Bissonnette, conseillère
M^me^ Anne Barabé, conseillère
M. François Desmarais, conseiller
M^me^ Isabelle Harvey, conseillère
M. Raouf Absi, conseiller
M^me^ Andrée Savard, conseillère

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Roger Maisonneuve, directeur général
M^me^ Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe
M^me^ Marianna Ruspil, greffière

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

Aucune question.

261019-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, en modifiant le titre du point suivant :

10.2 Adjudication d'un mandat de services professionnels pour les plans, les devis et la surveillance du restaurant au Centre des glaces Gilles-Chabot (P-25-BA-02-M2)

Et en ajoutant les points suivants :

13.1 Création d'un programme de bourses visant à soutenir la relève élite sportive inscrite dans un programme Sport-études reconnu par le ministère de l'Éducation

13.2 Félicitations et remerciements – Élections provinciales 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-2 **Approbation du procès-verbal du 21 septembre 2026**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2026 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

261019-3 **Avis de motion – Règlement numéro 2026-293-8 modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de préciser que les dispositions relatives aux mains courantes du Code de construction ne s'appliquent pas à certains escaliers extérieurs dans la zone H-807**

M[me] la conseillère Andrée Savard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de préciser que les dispositions relatives aux mains courantes du Code de construction ne s'appliquent pas à certains escaliers extérieurs dans la zone H-807.

261019-4 **Avis de motion – Règlement numéro 2026-434-3 sur la circulation et le stationnement afin de réduire la zone d'interdiction d'immobilisation et de stationnement dans une zone d'arrêt d'autobus**

M[me] la conseillère Andrée Savard donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement sur la circulation et le stationnement afin de réduire la zone d'interdiction d'immobilisation et de stationnement dans une zone d'arrêt d'autobus.

Adoption de règlements

261019-5 **Adoption – Règlement numéro 2026-136-6 modifiant le Règlement numéro 2009-136 concernant les parcs, les terrains de jeux et les bâtiments municipaux situés dans la ville de Boucherville afin de modifier les amendes lors d'une infraction relative à la pêche**

Il est proposé d'adopter le règlement numéro 2026-136-6 – Règlement modifiant le Règlement numéro 2009-136 concernant les parcs, les terrains de jeux et les bâtiments municipaux situés dans la ville de Boucherville afin de modifier les amendes lors d'une infraction relative à la pêche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-6 **Adoption – Second projet de règlement numéro 2026-290-59 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'intégrer des dispositions particulières applicables à l'usage complémentaire production artistique ou artisanale dans la zone H-29V**

Il est proposé d'adopter le second projet de règlement numéro 2026-290-59 modifiant le Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'intégrer des dispositions particulières applicables à l'usage complémentaire production artistique ou artisanale dans la zone H-29V.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-7 **Adoption – Projet de règlement numéro 2026-293-8 modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de préciser que les dispositions relatives aux mains courantes du Code de construction ne s'appliquent pas à certains escaliers extérieurs dans la zone H-807**

Il est proposé d'adopter le projet de règlement numéro 2026-293-8 modifiant le Règlement de construction numéro 2018-293 afin de préciser que les dispositions relatives aux mains courantes du Code de construction ne s'appliquent pas à certains escaliers extérieurs dans la zone H-807.

En conséquence, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement se tiendra le 16 novembre 2026 à 19 h 30 à la salle Pierre-Viger de l'hôtel de ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-8 **Dépôt du projet de règlement numéro 2026-434-3 sur la circulation et le stationnement afin de réduire la zone d'interdiction d'immobilisation et de stationnement dans une zone d'arrêt d'autobus**

M^me^ la conseillère Andrée Savard présente et dépose le projet de règlement numéro 2026-434-3 sur la circulation et le stationnement afin de réduire la zone d'interdiction d'immobilisation et de stationnement dans une zone d'arrêt d'autobus.

Rapports et résolutions des comités et commissions

261019-9

Demandes site du patrimoine et PIIA présentées au CCU du 30 septembre 2026

Il est proposé d'entériner les recommandations U2026-117 à U2026-120 et U2026-122 à U2026-126 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 30 septembre 2026 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2026-70110 pour autoriser des rénovations de l'immeuble situé au 1001, boulevard De Montarville, le tout en considérant le préambule, les conditions et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-117.

2. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70115 pour autoriser la restauration de la porte d'entrée principale d'un immeuble situé au 15, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-118.

3. La demande de PIIA numéro 2026-70126 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 40, rue Fréchette, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-119. De plus, dans le but de sensibiliser le demandeur aux risques d'inondation associés au fait d'avoir un garage en sous-sol, il est suggéré de combler l'entrée de garage en contre-pente ou de mettre en place toute autre mesure permettant de réduire les risques d'infiltration d'eau lors de fortes pluies.

4. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70121 pour autoriser le remplacement et la peinture des portes de la façade principale d'un immeuble situé au 62-64, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-120.

5. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70128 pour autoriser l'installation de nouvelles clôtures d'un immeuble situé au 460, rue Samuel-Provost, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2026-122.

6. La demande de PIIA numéro 2026-70125 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 799, rue Antoine-Brodeur, le tout en considérant le préambule, la condition et les suggestions apparaissant à la recommandation U2026-123. De plus, dans le but de sensibiliser le demandeur aux risques d'inondation associés au fait d'avoir un garage en sous-sol, il est suggéré de combler l'entrée de garage en contre-pente ou de mettre en place toute autre mesure permettant de réduire les risques d'infiltration d'eau lors de fortes pluies.

7. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70132 pour autoriser la restauration de fenêtres et des cheminées d'un immeuble situé au 11, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-124.

8. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70131 pour autoriser le remplacement des clôtures d'un immeuble situé au 14, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-125. De plus, la condition en lien avec la largeur des planches de clôture est transformée en suggestion.

9. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2026-70134 pour autoriser la restauration et la réparation de la maçonnerie d'un immeuble situé au 531, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-126.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. le conseiller Alexandre Ouellet se retire puisqu'il a une relation d'affaires avec les propriétaires de l'immeuble concerné.

Il est également proposé d'entériner la recommandation U2026-121 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 30 septembre 2026 et d'approuver :

10. La demande de PIIA numéro 2026-70124 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 781, rue du Père-Le Jeune, le tout en considérant le préambule, la condition et la suggestion apparaissant à la recommandation U2026-121. De plus, dans le but de sensibiliser le demandeur aux risques d'inondation associés au fait d'avoir un garage en sous-sol, il est suggéré de combler l'entrée de garage en contre-pente ou de mettre en place toute autre mesure permettant de réduire les risques d'infiltration d'eau lors de fortes pluies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Ouellet reprend son siège.

261019-10 **Dépôt de procès-verbaux de réunions des comités et commissions de Boucherville**

Il est proposé de prendre acte des procès-verbaux des réunions suivantes :

1. Réunion de la commission des aînés tenue le 11 juin 2026.

2. Réunion du comité du Vieux-Boucherville et de ses abords tenue le 30 juin 2026.

261019-11 **Dépôt du procès-verbal et recommandation de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire – réunion du 29 septembre 2026**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5025 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire daté du 30 septembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture, des sports et de la vie communautaire de la réunion du 29 septembre 2026 et d'approuver la recommandation 20260929-01 à l'effet d'accorder le soutien de la Ville à la tenue de l'événement 30 km Sun Life des Rives, selon les modalités convenues avec le promoteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-12 **Dépôt du procès-verbal et recommandations de la commission de la circulation et de la mobilité durable – réunion du 5 octobre 2026**

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2026 de la commission de la circulation et de la mobilité durable;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission de circulation et de la mobilité durable et d'approuver les recommandations suivantes :

1. La recommandation 261005-03 visant à élargir la zone d'*arrêt interdit excepté autobus* en déplaçant les panneaux avant l'entrée de stationnement du 1251, rue Saint-Malo et après la courbe devant le 1250, rue Saint-Malo.

2. La recommandation 261005-04 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'ajout de panneaux d'arrêts obligatoires à l'intersection des rues De Tilly et Le Laboureur.

3. La recommandation 261005-05 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats des comptages effectués sur la rue Hyacinthe-Hudon, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.

4. La recommandation 261005-06 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats des comptages effectués sur la rue Claude-Dablon, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.

5. La recommandation 261005-07 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats des comptages effectués sur la rue De Jumonville, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.

6. La recommandation 261005-08 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats des comptages effectués sur la rue Le Baron, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.

7. La recommandation 261005-09 visant à maintenir le statu quo, à la suite des résultats des comptages effectués sur la rue D'Avaugour, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.

8. La recommandation 261005-10 visant à maintenir le statu quo, à la suite des trois résultats des comptages effectués sur le boulevard Marie-Victorin, lesquels ne démontrent pas de problématique de vitesse.

9. La recommandation 261005-11 visant à retirer l'interdiction de stationner de 180 minutes sur la rue de la Rivière-aux-Pins du côté impair de la rivière aux Pins entre le boulevard De Montarville et le chemin du Lac.

10. La recommandation 261005-12 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout d'un passage piétonnier sur la rue Claude-Dauzat.

11. La recommandation 261005-13 visant à maintenir le statu quo, pour le moment, quant à la demande de jeu libre dans la rue de Jumièges vu la proximité du parc de Normandie.

12. La recommandation 261005-14 visant à adresser une demande d'autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin que puisse être ajouté un panneau de signalisation pour diriger les cyclistes, afin qu'ils ne s'engagent pas accidentellement sur l'A-30.

13. La recommandation 261005-15 visant à maintenir le statu quo quant à la réduction de vitesse de la rue Jean-Deslauriers entre la rue Charcot et sa limite ouest.

14. La recommandation 261005-16 visant à consulter la Recyclerie, afin de savoir quelle sera l'entrée des employés et des usagers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-13 **Nomination de membres au sein du comité jeunesse**

CONSIDÉRANT la dernière mise à jour des membres de comité et commission (résolution 260525-21);

CONSIDÉRANT qu'une des membres a décidé de ne pas poursuivre son implication au sein du comité jeunesse, et que deux autres membres du comité ont atteint l'âge maximal;

CONSIDÉRANT que, à la suite des élections de 2026, un important appel de candidatures a été réalisé pour l'ensemble des comités et commissions de participation citoyenne et que certains membres en place ont depuis démissionné;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5024 préparé par la Direction générale daté du 5 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de désigner officiellement les personnes suivantes à titre de membres du comité jeunesse, tels qu'ils apparaissent ci-dessous :

- M. Jean Martel, maire
- M. François Desmarais, conseiller municipal
- M^{me} Amélie Giguère, cheffe de service, participation citoyenne
- M. Bernard Taylor, régisseur
- Maxime Ayotte
- Maav Bélanger-Paquette
- Émile Bozon-Vendette
- David Choronzey Picard
- Lou Courchesne
- Marilou Guité
- Violette Languedoc
- Simone Lapointe
- Ulysse Larouche
- Joanie Lebreux
- Franklin Maher-Joron
- Justine Meilleur
- Victoria Mimeault
- Coralie Morin
- Angela Ouellet
- Évelyne Peloquin
- Sandrine Prud'Homme
- Henri Rose
- Vincent Tétrault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

Administration et finances

Effectifs et embauche

261019-14 **Approbation du rapport d'effectifs**

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 5 septembre au 3 octobre 2026 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 7 octobre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-15 **Reconnaissance des employés**

Il est proposé de souligner et de féliciter M^{me} Isabelle McDuff, technicienne en gestion des documents et archives à la Direction des affaires juridiques et du greffe, pour ses 30 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes des déboursés et virements budgétaires

261019-16 **Listes des déboursés**

Il est proposé :

1. D'approuver les listes préparées par la Direction des finances et des approvisionnements des déboursés numéro 212279 à 212581.

2. D'approuver les paiements électroniques numéro S38440 à S38817.

3. D'approuver directement au compte bancaire les prélèvements numéro 182 à 199 et 1557 à 1604.

4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistante-trésorière à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-17 **Liste de virements budgétaires**

Il est proposé :

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires au 13 octobre 2026 pour les écritures 6067 à 6099.

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-18 **Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation 2020-329**

Il est proposé de prendre acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différentes directions et ce, pour la période comprise entre le 1er et le 30 septembre 2026, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

261019-19 **Dépôt des états financiers comparatifs en date du 30 septembre 2026**

Il est proposé de prendre acte du dépôt, par le trésorier de la Ville, des états financiers comparatifs 2026 devant être déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre (4) semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

261019-20 **Comptes à radier**

CONSIDÉRANT que le délai de prescription des taxes municipales est de trois ans suivant la date d'échéance du montant dû;

CONSIDÉRANT qu'une procédure de recouvrement a été entreprise par la municipalité auprès des débiteurs;

CONSIDÉRANT que pour neuf dossiers, la Ville n'a pas procédé à la vente pour défaut de paiements des taxes pour les raisons énumérées au tableau;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5012 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 23 septembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de radier la somme de 246,32 $, plus intérêts et pénalités, pour les dossiers dont le recouvrement n'est plus possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

261019-21 **Adjudication d'un mandat de services professionnels pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale de la rue de la Rivière-aux-Pins entre les rues du Moulin et De Montbrun – phase II (P-20-AM-15-M2)**

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale de la rue de la Rivière-aux-Pins entre les rues du Moulin et De Montbrun – phase II (P-20-AM-15-M2);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5027 préparé par la Direction du génie daté du 9 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale de la rue de la Rivière-aux-Pins entre les rues du Moulin et De Montbrun – phase II à Englobe corp., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 53 192,18 $, taxes nettes, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-22 **Adjudication d'un mandat de services professionnels pour les plans, les devis et la surveillance du restaurant au Centre des glaces Gilles-Chabot (P-25-BA-02-M2)**

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour les plans, les devis et la surveillance pour le restaurant du Centre des glaces Gilles-Chabot (P-25-BA-02-M2);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4961 préparé par la Direction du génie daté du 19 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour les plans, les devis et la surveillance du restaurant au Centre des glaces Gilles-Chabot à Clinique d'architecture des Laurentides inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 99 570,15 $, taxes nettes, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission, le tout étant financé à même le règlement d'emprunt numéro 2026-476.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-23 **Modification du contrat d'entretien des systèmes de ventilation, de déshumidification et de réfrigération au Centre des glaces Gilles-Chabot (SP21-37)**

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien des systèmes de ventilation, de déshumidification et de réfrigération au Centre des glaces Gilles-Chabot (SP21-37);

CONSIDÉRANT que la modification est accessoire et ne change pas la nature du contrat;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5016 préparé par la Direction des travaux publics daté du 9 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'accorder un montant supplémentaire de 108 242,11 $, taxes nettes, au contrat déjà octroyé à Climat-Control SB inc. (Zéro-C), pour un montant total de 214 392,84 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, afin de répondre aux besoins réels d'entretien et de réparation des équipements pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-24 **Reconduction du contrat de location à long terme d'un balai de rue compact (SP22-26)**

CONSIDÉRANT le contrat de location à long terme d'un balai de rue compact (SP-22-26);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5034 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de location à long terme d'un balai de rue compact à Accessoires Outillage Limitée, pour un montant de 63 770,45 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus aux devis et la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-25 **Reconduction du contrat de travaux d'entretien et de réparation du réseau d'éclairage des rues, parcs, terrains sportifs et feux de circulation (SP24-28)**

CONSIDÉRANT le contrat de travaux d’entretien et de réparation du réseau d’éclairage des rues, parcs, terrains sportifs et feux de circulation (SP24-28);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5033 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de travaux d’entretien et de réparation du réseau d’éclairage des rues, parcs, terrains sportifs et feux de circulation à Michel Guimont Entrepreneur Électricien Ltée, pour un montant de 213 895,23 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l’octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-26 **Reconduction du contrat de location et de vidange de toilettes chimiques (SP25-01)**

CONSIDÉRANT le contrat de location et de vidange de toilettes chimiques (SP25-01);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5032 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de location et de vidange de toilettes chimiques à Sanibert inc., pour un montant de 59 305,61 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l’octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-27 **Modification du contrat de réaménagement des travaux publics – phase 1 (SP25-12)**

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement des travaux publics – phase 1;

CONSIDÉRANT que le contrat comprend notamment l’agrandissement du garage double nº 7A destiné aux travaux de mécanique, l’installation d’un nouveau pont élévateur hydraulique, la relocalisation d’un palan, le réaménagement du garage nº 7 destiné aux travaux de soudure et l’installation d’un nouveau palan d’une capacité de trois tonnes;

CONSIDÉRANT que le projet comprend également l’aménagement d’un local pour les huiles neuves, d’un local pour les huiles usées et d’une salle électrique, ainsi que l’installation d’une génératrice extérieure dissimulée derrière un mur écran;

CONSIDÉRANT que des conditions imprévues et des ajustements nécessaires à l'exécution des travaux ont été constatés en cours de chantier, notamment en ce qui concerne la présence du massif d'Hydro-Québec et de câbles à haute tension, l'état de détérioration avancé d'un mur existant, la présence de sols contaminés et les travaux d'excavation additionnels requis relativement au poteau d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que ces conditions ont entraîné des modifications à la séquence des travaux, la réalisation de certaines interventions durant la période hivernale ainsi que des travaux correctifs et d'adaptation nécessaires à la mise à niveau d'un bâtiment datant des années 1960;

CONSIDÉRANT que les coûts associés à ces interventions sont directement liés à l'exécution du contrat initial et sont nécessaires afin de rendre les installations conformes;

CONSIDÉRANT que la modification proposée ne vise pas l'ajout de travaux discrétionnaires, mais plutôt la régularisation de travaux requis en cours d'exécution afin de permettre l'achèvement du projet conformément à sa vocation initiale;

CONSIDÉRANT que la mise en fonction de ces installations contribuera à maintenir la capacité opérationnelle de la Ville, notamment pour l'entretien et la réparation des véhicules et de la machinerie utilisés dans le cadre des opérations municipales hivernales;

CONSIDÉRANT que la modification est accessoire et ne change pas la nature du contrat;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5008 préparé par la Direction des travaux publics daté du 23 septembre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser la modification du contrat, déjà octroyé à Groupe DCR/9282-0786 Québec inc., relativement aux travaux de réaménagement des travaux publics – phase 1, afin d'intégrer les travaux additionnels et les ajustements requis en cours d'exécution, d'un montant de 586 081,41 $, taxes nettes, pour un montant total de 4 711 278,61 $, taxes nettes, selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant et les règlements d'emprunt numéros 2023-394 et 2025-455.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-28

Reconduction d'un contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue (SP26-08)

CONSIDÉRANT le contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue (SP26-08);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-4989 préparé par la Direction des travaux publics daté du 9 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat de réparation d'alimentation électrique souterraine pour lampadaires de rue à Beameo Services-Conseils inc., pour un montant de 186 298,21 $, taxes nettes, le tout selon

les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, le tout étant financé partiellement à même le règlement d'emprunt numéro 2024-426, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-29 **Adjudication d'un contrat de collecte manuelle et de transport des matières résiduelles et recyclables dans les lieux publics (SP26-14)**

CONSIDÉRANT le contrat de collecte manuelle et de transport des matières résiduelles et recyclables dans les lieux publics (SP26-14);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5028 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de collectes manuelles et de transport des matières résiduelles et recyclables dans les lieux publics à Paysagiste Rive-Sud Ltee, pour un montant total de 143 649,14 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 et 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-30 **Adjudication d'un contrat de cueillette et d'analyse d'échantillons d'eau potable (SP26-16)**

CONSIDÉRANT le contrat de cueillette et d'analyse d'échantillons d'eau potable (SP26-16);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5030 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de cueillette et d'analyse d'échantillons d'eau potable à Aquatech Société de gestions de l'eau inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 219 669,86 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-31 **Adjudication d'un contrat d'entretien préventif des systèmes CVAC du Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (SP26-17)**

CONSIDÉRANT le contrat d'entretien préventif des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (CVAC) du Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (SP26-17);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5031 préparé par la Direction des travaux publics daté du 5 octobre 2026;

Il est proposé d'adjuger le contrat d'entretien préventif des systèmes CVAC du Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier à Tecksol DGE inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 139 504,38 $, taxes nettes, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, et conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2027 à 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

261019-32 **Entente de location – Communauto**

CONSIDÉRANT que l'autopartage constitue une alternative économique et flexible à la possession d'un véhicule personnel, contribuant à la réduction du nombre de véhicules en circulation, à la diminution de l'usage de l'automobile et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT que Communauto est une entreprise offrant un service à vocation sociale et environnementale favorisant une mobilité durable;

CONSIDÉRANT que le service d'autopartage offert par Communauto est grandement utilisé;

CONSIDÉRANT que Communauto souhaite maintenir son service par la location d'une case de stationnement située dans le stationnement des employés, secteur P2, du Centre administratif Clovis-Langlois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente de location afin d'assurer la continuité de ce service;

Il est proposé :

1. D'approuver l'entente de location d'une case dans le stationnement P2 du Centre administratif Clovis-Langlois (hôtel de ville) situé au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, pour une période d'un an renouvelable automatiquement.

2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document relatif à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-33 **Bail – Boutique Nation Sport au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2026-5038 préparé par la Direction des affaires juridiques et du greffe daté du 13 octobre 2026 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver le bail entre 9362-8063 Québec inc. (Boutique Nation Sport) et la Ville de Boucherville relativement à la location d'un local de 30,6 m^2 au 490, chemin du Lac à Boucherville.

2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

261019-34 **Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 22 octobre 2026**

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 octobre 2026;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-261022-2.1 à CA-261022-2.9.

2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-261022-4.1 à CA-261022-4.5.

3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-261022-6.1 à CA-261022-6.11.

4. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-261022-7.1.

5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-261022-8.1 à CA-261022-8.11.

6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-261022-10.1 à CA-261022-10.11.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son

représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-35 **Dépôt d'une demande d'autre mesure de conservation efficace (AMCE) pour le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé**

CONSIDÉRANT que la Ville vise à préserver, bonifier et gérer de manière durable son patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT que la Ville vise à augmenter les superficies de territoires protégés afin de se rapprocher de la cible provinciale de 30 %;

CONSIDÉRANT que les milieux naturels sur les lots 2 865 459, 2 954 884, 2 954 899, 4 066 818, 4 066 819, 4 066 820, 4 066 821, 4 305 693, 4 305 694, 4 512 405, 6 347 427 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly abritent une biodiversité d'une grande valeur écologique;

CONSIDÉRANT que les usages actuels et les pratiques de gestion mises en place sur ces lots contribuent de manière positive et durable à la conservation des milieux naturels et de la biodiversité associée;

CONSIDÉRANT que la Ville a l'intention de conserver ces pratiques afin de maintenir et favoriser à perpétuité la biodiversité et les milieux naturels présents sur ces lots;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) reconnait les autres mesures de conservation efficaces (AMCE) sur des sites dont les mécanismes de gestion en place (légales, réglementaires ou autres) génèrent des résultats positifs et durables pour la conservation de la biodiversité à long terme et en tient un registre public conformément à l'article 6.1 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (RLRQ c C-61.01);

Il est proposé :

1. D'autoriser d'une part, la reconnaissance des lots 2 865 459, 2 954 884, 2 954 899, 4 066 818, 4 066 819, 4 066 820, 4 066 821, 4 305 693, 4 305 694, 4 512 405, 6 347 427 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly comme autre mesure de conservation efficace (AMCE) auprès du MELCCFP, et d'autre part, son inscription au Registre des aires protégées et des autres mesures de conservation efficaces au Québec.

2. D'autoriser Nature-Action Québec à soumettre au MELCCFP, pour et au nom de la Ville, les différents documents relatifs à la reconnaissance des lots en tant qu'AMCE et à maintenir la communication avec le MELCCFP pour toute question relative auxdits dossiers jusqu'à l'acceptation finale.

3. Que le directeur de l'environnement et de la transition écologique et la directrice des affaires juridiques et du greffe soient autorisés

à signer tout document relatif à la reconnaissance du parc du Boisé-du-Pays-Brulé en tant qu'AMCE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-36 **Demandes du programme de revitalisation du Vieux-Boucherville, des bâtiments cités monument historique et des bâtiments d'intérêt patrimonial**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2014-222 et ses modifications relatifs au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville, des bâtiments cités monument historique et des bâtiments d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objectif d'offrir une aide financière afin de procéder à la restauration ou la rénovation d'immeubles situés dans le site du patrimoine, pour un bâtiment cité monument historique par un règlement municipal ou pour tout bâtiment d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT que les objectifs du programme d'aide financière sont :

- De soutenir financièrement les propriétaires dans leurs travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti;
- De contribuer à la conservation et la mise en valeur des immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale significative;
- De préserver des biens significatifs de la ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT le dépôt de six projets admissibles au programme d'aide financière;

Il est proposé :

1. D'entériner la recommandation U2026-127 du comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 30 septembre 2026 qui suggère de sélectionner dans le cadre du programme de revitalisation du Vieux-Boucherville l'un ou plusieurs des projets soumis.

2. D'accorder une aide financière dans le cadre du programme de revitalisation du Vieux-Boucherville pour les propriétés suivantes :

 - 564, rue Saint-Sacrement (35 000 $) : remplacement du revêtement mural et du revêtement de toiture, restauration des corniches et installation de nouvelles moulurations;

 - 518, boulevard Marie-Victorin (10 000 $) : restauration de la galerie située au rez-de-chaussée en façade avant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-37 **Cession d'une partie de l'emprise de la rue De Varennes Nord – 768, rue des Abbés-Primeau**

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 768, rue des Abbés-Primeau souhaitent acquérir une partie du lot 1 912 488 (emprise de rue) du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly, de la rue De Varennes Nord, qui est adjacente à leur propriété en vue d'agrandir leur terrain;

CONSIDÉRANT que le prix de vente inscrit à la promesse d'achat reçue, datée du 26 août 2026, correspond à la valeur marchande établie pour cette parcelle par Anne-Marie Bourget, évaluateur agréé, en date du 15 juin 2026;

Il est proposé :

1. D'accepter la promesse d'achat signée le 26 août 2026 par les propriétaires au montant de 33 660 $, taxes en sus, avec l'ajout de la clause suivante :

 « L'ACHETEUR s'engage à procéder à la plantation de deux (2) arbres sur sa propriété dans un délai de douze (12) mois, à la suite de la signature de l'acte de vente. »

2. D'autoriser la subdivision du lot 1 912 488 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly afin d'en détacher la parcelle à être vendue.

3. De transférer du domaine public au domaine privé toute portion qui fait ou aurait pu faire partie du domaine public du lot à être cédé conformément à ladite promesse d'achat.

4. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer la promesse d'achat ou tous autres documents liés au projet de lotissement de la parcelle à être vendue.

5. D'accepter la vente d'une parcelle du lot 1 912 488 cadastre du Québec de la circonscription foncière de Chambly.

6. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer l'acte de vente, ou tout document pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

261019-38

Désignation d'un lieu d'entreposage de véhicules saisis en vertu du Code de la sécurité routière – Remorquage Groupe Laberge inc.

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la garde des véhicules routiers saisis;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1er décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut désigner un lieu d'entreposage autorisé et sécurisé où un véhicule routier est remorqué et gardé à la suite d'une saisie ordonnée par un agent de la paix;

CONSIDÉRANT qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de Remorquage Groupe Laberge inc.;

CONSIDÉRANT que Remorquage Groupe Laberge inc. pourra desservir entre autres la Sûreté du Québec, le Service de police de l'agglomération de Longueuil et le Contrôle routier Québec (SAAQ);

CONSIDÉRANT que l'activité projetée s'exerce à l'intérieur des limites des certificats d'autorisation n° 2026-00885 et 2026-00893 déjà délivrés par la Ville pour le site;

Il est proposé que :

1. Le conseil municipal désigne Remorquage Groupe Laberge inc. à opérer un lieu d'entreposage de véhicules saisis au 1210, rue Volta à Boucherville, sous la responsabilité de Sidney Dagenais, et de demander l'inscription au fichier des lieux d'entreposage reconnus par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Boucherville.

2. Remorquage Groupe Laberge inc. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec, dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par la Société.

3. Les installations de Remorquage Groupe Laberge inc. devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité.

4. La Ville se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

M^me^ la conseillère Josée Bissonnette et M. le conseiller François Desmarais se retirent pour ce point puisqu'ils travaillent à l'école secondaire De Mortagne du Centre de services scolaire des Patriotes.

261019-39

Création d'un programme de bourses visant à soutenir la relève élite sportive inscrite dans un programme Sport-études reconnu par le ministère de l'Éducation

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville reconnaît l'importance de favoriser la persévérance et la réussite scolaires des jeunes résidentes et résidents qui se distinguent dans la pratique d'une discipline sportive de niveau élite;

CONSIDÉRANT le paragraphe 2 de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ c C-47.1), la Ville peut accorder une aide financière en la matière;

CONSIDÉRANT que la pratique d'une activité sportive intensive dans le cadre d'un programme Sport-études peut entraîner des coûts additionnels

pour les élèves et leur famille, notamment en ce qui concerne l'accès aux installations sportives municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite mettre en place une mesure de soutien financier visant à réduire, pour les élèves admissibles, les coûts liés à l'utilisation des installations sportives municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite que cette mesure contribue à maintenir un équilibre entre l'excellence sportive et la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que l'octroi de la bourse doit être conditionnel à la réussite de l'année scolaire de l'élève, afin d'encourager la persévérance, l'assiduité et l'atteinte des objectifs scolaires;

CONSIDÉRANT que le programme doit être réservé aux élèves qui résident sur le territoire et qui sont inscrits à un programme Sport-études officiellement reconnu par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de confier à la Direction des affaires juridiques et du greffe le mandat d'élaborer les modalités administratives, juridiques et financières nécessaires à la création et à la mise en œuvre de ce programme;

CONSIDÉRANT que les modalités du programme devront notamment préciser les critères d'admissibilité, la nature et le montant de la bourse, les dépenses admissibles, la procédure de présentation d'une demande, les documents justificatifs requis, les règles applicables à la preuve de résidence et à la réussite scolaire ainsi que les modalités de versement et de contrôle;

CONSIDÉRANT que toute mise en œuvre du programme devra respecter les crédits budgétaires autorisés par le conseil municipal et les lois, règlements et politiques applicables;

Il est proposé :

1. De mandater la Direction des affaires juridiques et du greffe afin qu'elle élabore, en collaboration avec les directions concernées, un projet de programme de bourses destiné à soutenir la relève élite sportive résidente de Boucherville inscrite à un programme Sport-études reconnu par le ministère de l'Éducation.

2. De prévoir que le programme ait notamment pour objectif de rembourser, en tout ou en partie, les coûts admissibles liés à l'accès aux installations sportives municipales de la Ville de Boucherville.

3. De prévoir les conditions d'admissibilité au programme pour les élèves des programmes Sport-études de l'école secondaire De Mortagne.

4. De prévoir que le versement de la bourse soit conditionnel à la réussite de l'année scolaire visée par la demande, laquelle devra être démontrée au moyen d'un document officiel émis par l'établissement d'enseignement fréquenté par l'élève ou de toute autre preuve jugée suffisante par la Ville.

5. De prévoir qu'aucune bourse ne soit versée, ou que son versement puisse être suspendu ou refusé, lorsque l'élève ne réussit pas son année scolaire, ne respecte pas les conditions du programme ou fournit des renseignements inexacts ou incomplets.

6. De préciser que la création et l'entrée en vigueur du programme, de même que le versement des bourses, demeurent conditionnels à l'approbation ultérieure par le conseil municipal des modalités finales du programme et des crédits budgétaires requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^me^ Bissonnette et M. Desmarais reprennent leur siège.

261019-40 **Félicitations et remerciements – Élections provinciales 2026**

CONSIDÉRANT que l'élection provinciale s'est tenue le 5 octobre 2026;

CONSIDÉRANT l'élection de M. Mathieu Lavoie, candidat du Parti libéral du Québec, à titre de député de la circonscription de Montarville;

CONSIDÉRANT que les différents candidats ayant pris part à cette élection ont été à l'écoute des besoins et des préoccupations des citoyennes et citoyens de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT les années de service de M^me^ Nathalie Roy à titre de députée de la circonscription de Montarville et son engagement à représenter les citoyennes et citoyens de la Ville de Boucherville;

Il est proposé :

1. De féliciter M. Mathieu Lavoie pour son élection à titre de député de la circonscription de Montarville.

2. De remercier l'ensemble des candidates et candidats ayant participé à l'élection provinciale dans la circonscription de Montarville pour leur disponibilité, leur écoute et l'attention portée aux besoins des citoyennes et citoyens de la Ville de Boucherville.

3. De souligner la contribution de M^me^ Nathalie Roy au cours de ses 14 années de service à titre de députée de la circonscription de Montarville et de la remercier pour son engagement envers les citoyennes et citoyens de la Ville de Boucherville.

4. De souhaiter à M^me^ Nathalie Roy beaucoup de succès dans la réalisation de ses futurs projets.

5. De transmettre la présente résolution aux personnes concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

261019-41 **Levée de la séance**

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marianna Ruspil, greffière